

### Quand ai-je besoin d'un permis?

Toute rénovation susceptible de changer la nature, la forme, l'utilisation d'un bâtiment ou d'une construction nécessite l'obtention d'un permis de construction.

Le prochain tableau résume si les travaux les plus communs nécessitent ou non l'obtention d'un permis.



Type de travaux	Nécessité du permis	Note particulière
Peinture intérieure et extérieure	Non	Sauf peinture extérieure sur bâtiments assujettis au PIIA.
Décoration intérieure	Non	
Remplacement ou réparation de la toiture avec un revêtement et une couleur identiques	Non	
Remplacement ou réparation de la toiture avec un revêtement et/ou une couleur différents	Oui	
Remplacement ou réparation du revêtement extérieur	Oui	
Installation ou remplacement des gouttières, soffites, fascias et éléments décoratifs tels que volets, franges, encadrements, etc.	Non	Sauf pour bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti
Remplacement d'une seule fenêtre par une fenêtre équivalente (localisation, dimensions, matériaux, couleurs)	Non	Sauf pour bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti
Remplacement d'une seule fenêtre par une fenêtre différente (localisation, dimensions, matériaux, couleurs)	Oui	
Remplacement de plus d'une fenêtre	Oui	
Remplacement d'une seule porte par une porte équivalente (localisation, dimensions, matériaux, couleurs)	Non	Sauf pour bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti
Remplacement d'une seule porte par une porte différente (localisation, dimensions, matériaux, couleurs)	Oui	
Remplacement, ajout ou retrait de plusieurs portes	Oui	
Réparation ou remplacement d'éléments endommagés ou détériorés d'un balcon ou d'une galerie, incluant le plancher, les marches, les garde-corps et les mains courantes pourvu qu'il ne soit pas agrandi ou modifié	Non	Sauf pour bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti
Modification ou agrandissement d'un balcon ou d'une galerie	Oui	
Travaux de rénovation intérieure qui ont pour effet de changer des cloisons ou d'ajouter une pièce	Oui	
Autres travaux de rénovations intérieures	Non	

### Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Certains travaux sont assujettis à un PIIA et nécessitent l'approbation du conseil municipal. Pour plus d'informations, consultez la fiche d'information à cet effet ou contactez le service d'urbanisme.

### Comment effectuer une demande de permis?

Afin d'effectuer une demande de permis, veuillez faire parvenir les documents suivant à la Ville :

- ✓ Formulaire de demande de permis dûment complété;
- ✓ Certificat de localisation du bâtiment existant;
- ✓ Plan d'implantation complet, à l'échelle (À partir du certificat de localisation, le plan peut être préparé par le propriétaire, un technicien ou un professionnel.);
- ✓ Plans complets des travaux projetés, à l'échelle;
- ✓ Photos, croquis de la situation actuelle et de la situation projetée.

